



Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2018 avec la DGRH

Le 23 janvier 2018, le SNUipp-FSU Mayotte a rencontré des représentants de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Education Nationale : Henri Ribieras (l'adjoint au directeur général), Stéphane Le Ray (sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires) et Martine Gauthier (sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement). Le SNUipp-FSU Mayotte a :

- appuyé la revendication relative à la mise en place d'un rectorat de plein exercice à Mayotte;
- dénoncé l'impact des mauvaises conditions de travail sur la santé des enseignants ;
- rejeté les CP (ou de CE1) « dédoublés » mais a demandé la généralisation du dispositif de « CP à 12 » dans toutes les classes de CP (et de CE1) de Mayotte sans que les moyens du PDMQDC ne soient diminués ;
- rappelé sa revendication relative au plan de titularisation de tous les précaires ainsi qu'à l'extension du concours supplémentaire de l'académie de Créteil à Mayotte ;
- regretté des dysfonctionnements qui incombent à l'administration concernant les concours de recrutement de PE et a attiré l'attention de la DGRH sur le fait que Mayotte ne dispose pas de piscine homologuée ;
- regretté le maintien des « îlots de formation », notamment du fait du manque d'enseignants maîtres formateurs et a demandé une politique de formation massive d'Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) et d'enseignants spécialisés ;
- demandé l'augmentation du contingent des intégrations des IFPERM dans le corps des PE puisque, conformément aux accords de janvier 2017, l'objectif est d'intégrer tous les IFPERM dans le corps des PE au plus tard en 2022 ;
- continué de dénoncer le dispositif de reprise en compte de l'AGS qui ne concerne pas les enseignants du premier degré et qui de fait condamnera la majorité des PE issus du corps des instituteurs de la CDM puisqu'ils ne pourront jamais accéder à la Hors Classe des PE ni se retrouver en position de « promouvabilité » avant leur départ à la retraite ;
- réitéré sa revendication sur l'augmentation du taux de l'indexation des salaires, notamment pour favoriser la stabilité des enseignants ;
- déploré une politique d'effet d'annonce menée par la Vice Rectrice, les dysfonctionnements au sein du vice rectorat et a réclamé une nouvelle orientation ainsi qu'un nouveau management ...

Le Numéro 2 de la DGRH a avant tout souligné que certains points relèvent d'autres directions du ministère (DEGESCO) voire même d'autres départements ministériels. Il a cependant assuré qu'il relayera l'ensemble des points soulevés, notamment les problèmes de conditions de travail en reconnaissant que les structures devront évoluer. Selon lui, l'accompagnement des personnels (assistant social, médecin conseil, ...) doit être amélioré. De même, il a annoncé que le vice rectorat devra se conformer à la législation concernant le recrutement, l'évaluation, le renouvellement et la rémunération des contractuels.

Par contre, concernant l'attractivité, même s'il reconnaît qu'une réflexion doit être menée, il estime que ce problème concerne moins le premier degré. De plus, en aparté, l'adjoint au directeur général nous a indiqué que rien n'a été acté concernant l'intégration des IFPERM dans le corps des PE et que le dossier concernant la reprise en compte de l'AGS est clos.

Les problèmes du 1er degré et les revendications des enseignants issus du corps des « Instits » de Mayotte semblent moins préoccuper les responsables de la DGRH. Notre tord vient certainement de la physionomie de la corporation. Continuons à exiger l'égalité de traitement !!!

Fait à Mamoudzou, le 25 janvier 2017